



## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'Union Suisse des Installateurs Electriciens (USIE) a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel d'*électricien chef de projet en installation et sécurité avec brevet fédéral / électricienne cheffe de projet en installation et sécurité avec brevet fédéral* resp. *électricien chef de projet en planification avec brevet fédéral / électricienne cheffe de projet en planification avec brevet fédéral* conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

L'Union Suisse des Installateurs Electriciens (USIE) a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel de *chef de projet en automatisation du bâtiment avec brevet fédéral / cheffe de projet en automatisation du bâtiment avec brevet fédéral* conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

L'Union Suisse des Installateurs Electriciens (USIE) a déposé un projet de modification de règlement concernant l'examen professionnel supérieur d'*expert en installation et sécurité électrique diplômé / experte en installation et sécurité électrique diplômée* resp. *expert en planification électrique diplômé / experte en planification électrique diplômée*, conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

23 mai 2017

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation